

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS

DECISION DU

15/07/2020

N° E20000053 /80

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF**Décision désignation commissaire****CODE : 2 – installations classées**

Vu enregistrée le 10 juillet 2020, la lettre par laquelle le préfet de l'Aisne (Direction départementale des territoires) demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- la demande d'autorisation unique d'exploiter une installation de fabrication de laine de roche sur le territoire des communes de Courmelles et Ploisy présentée par la société ROCKWOOL dont le siège est à Paris ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2020 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Quentin DELVAL, officier supérieur en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au préfet de l'Aisne (Direction départementale des territoires), à la société ROCKWOOL en qualité de maître d'ouvrage, et à Monsieur Jean-Quentin DELVAL.

Fait à Amiens, le 15/07/2020

La présidente,



Catherine FISCHER-HIRTZ